

« La Dombes », un site Ramsar

La gouvernance

1. Les acteurs des milieux humides de la Dombes

1.1. Les acteurs de la gestion, de la préservation et de la valorisation des étangs de la Dombes

La Dombes est un espace vaste où une multitude d'acteurs et de gestionnaires de l'espace rural interviennent, notamment autour des étangs dont les particularités dépendent intimement des activités traditionnelles dont l'activité piscicole.

Les différents acteurs évoqués ici jouent tous un rôle important dans le projet de document d'objectifs Natura 2000 et apportent leurs compétences et/ ou moyens techniques et financiers pour renforcer la préservation des étangs de la Dombes.

La Communauté de Communes de la Dombes :

Porteuse du projet de labellisation Ramsar, la Communauté de Communes de la Dombes anime le site Natura 2000 depuis 2017 et pilote la révision du document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB). Un animateur à temps partiel remplit les missions qui répondent au cahier des charges de l'Etat. Des moyens complémentaires humains sont associés aux actions en faveur du site Natura 2000, tel qu'un agent en charge de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, financé grâce au soutien du programme européen LEADER.

Hormis la prise en charge du programme Natura 2000 (compétence dite optionnelle pour l'EPCI) par convention avec l'Etat et d'autres programmes aux thématiques agro-environnementales proches tels que le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ou le programme PSE (Paiements pour Services Environnementaux). La CC Dombes possède les compétences obligatoires des EPCI telles que le SCOT, des actions de développement économique, la collecte et le traitement des déchets ou encore la GEMAPI, déléguée aux Syndicats de rivières.

La concertation lors de la révision du document d'objectifs entre 2018 et 2021 a favorisé le dialogue entre les acteurs locaux et a permis l'émergence du projet de label Ramsar pour la Dombes, en s'appuyant sur l'initiative de l'association locale « Sauvons la Dombes ».

Le Département de l'Ain :

Grâce au Plan Nature 2016 – 2021, 39 sites ENS se sont développés au sein du Département, représentant 13 000 ha. En Dombes, 6 étangs ont été labellisés en 1 multisite ENS « *Les étangs de la Dombes* ». Propriétaire de certains de ces sites, gestionnaire d'autres, le Département de l'Ain travaille avec les différents gestionnaires pour faire de ces ENS des espaces gérés, valorisés et

ouverts au public pour répondre à une attente locale. Le réseau de sites ENS à l'échelle de la Dombes a pour objectif de créer une synergie, bénéfique pour la gestion et la valorisation des milieux remarquables.

Ce Plan Nature est accompagné de livres blancs dans différents domaines : tourisme, filière piscicole, filière bois, etc. Ils retranscrivent la politique départementale de façon plus ciblée dans ces domaines, et permettent de mieux structurer l'accompagnement du Département.

Le Livre Blanc de la filière piscicole, dotée de 800 000 €/an a permis de maintenir les activités économiques liées à la pisciculture, tout en contribuant à la préservation des étangs. Le Département a également développé des programmes de lutte contre les espèces invasives, notamment avec le Plan de Gestion d'enlèvement de la Jussie. Une DIG pluriannuelle permet par ailleurs d'intervenir sur les propriétés privées.

Le Département de l'Ain contribue aussi au financement des MAEC – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques- sur la Dombes afin de maintenir le système des étangs, les systèmes prairiaux...

Bien que non prévu formellement dans le plan Nature, le Département de l'Ain a souhaité s'investir fin 2019 dans une démarche de labellisation Ramsar pour valoriser ses zones humides les plus importantes, et pour obtenir une reconnaissance nationale et internationale. En créant un poste d'alternant pour soutenir la démarche, le Département de l'Ain s'est proposé comme accompagnateur et facilitateur des structures volontaires.

L'Office Français de la Biodiversité, établissement public de l'Etat :

L'Office Français de la Biodiversité, service départemental de l'Ain, est installé en Dombes à la station d'étude de Birieux, créée dans les années 1990, au sein d'un site comprenant l'un des plus grands étangs de la Dombes, labellisé ENS « Le Grand Birieux » dont l'OFB est propriétaire et gestionnaire. La station d'études est à l'initiative de nombreux projets scientifiques concernant les étangs dombistes et d'autres problématiques des milieux humides à l'échelle nationale. Elle fait partie du Pôle Recherche et Développement des Ecosystèmes Lacustres(ECLA).

L'OFB est l'acteur scientifique majeur du territoire qui, du temps de l'ONCFS, a alerté sur les différentes problématiques écologiques ayant impacté le territoire. Il mène actuellement différents programmes dont l'un sur les végétations de ceintures des étangs.

La Fondation Pierre Vérots :

La Fondation Pierre Vérots est une fondation privée propriétaire de 350 ha de bois, de terres agricoles et d'étangs. Elle mène sur son territoire (les communes de St-Jean-de-Thurigneux / Monthieux / Civrieux / Saint-André-de-Corcy) un programme de gestion et de conservation de la faune et de la flore. De nombreuses expériences scientifiques s'y déroulent notamment à travers des projets de thèses universitaires. La fondation est propriétaire de trois étangs, dont le site ENS du « Domaine de Praillebard ».

La Fédération Départementale des chasseurs de l'Ain :

La Fédération des Chasseurs de l'Ain est un acteur incontournable de la gestion de l'espace rural outre sa mission qui est de gérer et encadrer l'activité cynégétique du département ; elle assure différentes actions en faveur de la faune gibier, telles que le soutien aux jachères faune sauvage, la plantation de haies, ou la coordination technique de la collecte des queues de Ragondin. Propriétaires d'étangs via sa fondation nationale, elle est gestionnaire des sites ENS du « Domaine de Vernange » et de « l'Étang du Chapelier ». Les deux étangs sont en parties accessibles au public grâce à des observatoires ornithologiques.

La Régie Départementale Natur'Ain :

A proximité immédiate du Parc des Oiseaux, est situé le site ENS « Réserve Départementale de la Dombes » sur la commune de Villars-les-Dombes et Lapeyrouse, qui comprend 4 étangs. La Régie Départementale (qui a aussi à charge le Parc des Oiseaux, parc ornithologique payant qui met en scène la diversité mondiale de l'avifaune et participe à des programmes scientifiques) est gestionnaire de ce site ENS, où les milieux naturels remarquables sont très diversifiés et parmi les mieux conservés de Dombes.

Les communes et les intercommunalités :

68 communes sont concernées par le périmètre Natura 2000, base du projet de labellisation Ramsar. Certaines de ces communes participent également activement à la gestion et au suivi des étangs, y compris ceux labellisés Espaces Naturels Sensibles.

Outre la Communauté de Communes de la Dombes qui a en charge le site Natura 2000, 7 autres intercommunalités sont concernées par le projet RAMSAR.

Ces 8 communautés de communes ou d'agglomération sont également partenaires de cette démarche. Leurs rôles et compétences varient selon les territoires, notamment concernant les compétences liées au petit et grand cycle de l'eau. Certaines d'entre elles sont des partenaires actifs du site Natura 2000 et participent à la préservation des zones humides.

À noter que pour développer un tourisme doux et de nature, en lien avec les étangs notamment, la CC de la Dombes a créé une SPL « **Dombes Tourisme** », acteur majeur en matière de communication et de promotion du territoire dont l'un des objectifs est de rendre accessible au grand public, la Dombes. Dombes tourisme organise chaque année de nombreuses sorties sur des étangs, sorties mêlant découverte naturaliste et découverte du patrimoine culturel. En février 2020, plusieurs sorties ont été conduites dans le cadre des journées mondiales des zones humides en partenariat avec la CC Dombes et l'OFB.

Les propriétaires privés :

Le territoire RAMSAR Dombes s'étend sur une surface importante de 47 572ha. Ce site est constitué en majorité de grands domaines privés. La propriété publique des étangs, est très limitée en surface. Ainsi, les premiers gestionnaires de ces milieux naturels sont ces divers propriétaires privés. Ils sont représentés au sein de divers syndicats, évoqués dans le chapitre 1.2.

Les syndicats de rivières, sur le territoire de la Dombes, sont acteurs de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques dans le cadre de la GEMAPI. Différentes structures sont présentes sur le territoire selon les bassins versants et les compétences, ils assurent la gestion des principaux cours d'eau. Ces différentes structures sont le syndicat mixte Veyle Vivante, le syndicat des rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône, le syndicat de bassin versant de la Reysouze, le syndicat de rivière Ain aval et Affluents, l'EPTB Saône Doubs. Certaines EPCI du périmètre RAMSAR Dombes ont délégué la compétence GEMAPI aux syndicats de rivières de leurs territoires. Seul un bassin versant n'est pas couvert par un syndicat de rivière, celui de la Sereine et du Cottey.

Diverses **associations de protection de la nature** sont présentes sur le territoire, qu'elles aient un rayonnement local ou plus vaste. Ces associations sont actrices du territoire, principalement en ce qui concerne la préservation, la sensibilisation et la valorisation. Les deux principales associations sont la FNE Ain et la LPO de l'Ain, qui développe chaque année des sorties pédagogiques. La LPO a développé très récemment une mallette pédagogique sur la Dombes qui accompagnera utilement les visites d'étangs dans les prochaines années.

À noter également, la création récente d'une association dombiste de propriétaires « Sauvons la Dombes » qui a particulièrement soutenu le projet de labellisation Ramsar.

1.2. Les acteurs économiques liés aux zones humides

Le Syndicat des étangs de la Dombes :

Ce syndicat regroupe les propriétaires et exploitants d'étangs de la Dombes depuis sa création en 1918. Son but est de défendre les intérêts de ses adhérents via des missions variées, notamment le soutien à la gestion traditionnelle de l'étang en Dombes, la définition et mise en application des bonnes pratiques de gestion, le lien avec les services de l'Etat concernant la régulation du Grand cormoran etc. Ce syndicat est un partenaire « facilitateur » et précieux pour travailler en lien avec les propriétaires et gestionnaires des étangs.

L'Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes (APPED) :

Véritable acteur de promotion des « poissons de Dombes », marque déposée, l'APPED « regroupe les différents acteurs de la filière, afin de les fédérer et d'accompagner tout projet pouvant être utile au développement de la pisciculture en Dombes ». Elle est également un des acteurs essentiels à la concertation et à la gestion intégrée des étangs de la Dombes. C'est aussi et surtout un outil collectif au service de ses adhérents en particulier en matière de formations techniques. L'APPED a notamment développé et mis en place, récemment, la filière « *carpe bio* », pour répondre à la demande sociale.

L'APPED est chargée d'animer « le Livre Blanc de la filière piscicole ».

La Chambre d'agriculture départementale :

Représentante départementale constituant l'échelon de proximité, la chambre d'agriculture est un organisme consulaire. Elle accompagne localement la mise en place du dispositif d'animation des MAEC, aux côtés des syndicats de rivières et de la Communauté de communes de la Dombes.

2. Les dispositifs d'animations mis en place

2.1. Le site Natura 2000

Le site Natura 2000 est le programme environnemental permettant une animation structurante autour des enjeux liés entre socio-économie et écologie de la Dombes. Son périmètre comprend tous les étangs de la Dombes, et une bande de 200 m. autour de chacun d'entre eux pour la préservation des oiseaux et leurs habitats. Il repose sur deux Directives Européennes : Oiseaux (1979) et Habitats Faune-Flore (1992). Il est à la fois inscrit en ZPS et en ZSC. Couvrant un espace de 47 572 ha, il est le plus grand site Natura 2000 de la région désigné pour les habitats naturels.

Le premier document d'objectifs rédigé en 2004 reposait sur divers enjeux transversaux comme la qualité de l'eau, les espèces, les habitats naturels et bien entendu la préservation de la biodiversité. Sa mise en œuvre a été difficile localement, et polémique car perçu « comme une mise sous cloche ». La mise en œuvre de ce document a produit peu d'effets significatifs en raison de moyens assez limités, seuls 12 contrats Natura 2000 ont pu se concrétiser.

En 2017, la Communauté de Communes de la Dombes a fait preuve de responsabilité et de volontarisme en devenant animatrice du site Natura 2000. Pour mettre en place la révision du DOCOB, elle a privilégié une concertation accrue entre les différents acteurs locaux, avec des ateliers de travail sur diverses thématiques pour aboutir à un nouveau DOCOB avec un plan d'actions, et des premières mises en œuvre démonstratives, pour ne pas rester dans l'abstrait.



2.2. Le contrat de territoire Dombes Saône 2017-2021

En 2017 a été mis en place le contrat de territoire Dombes Saône, sur un périmètre de trois intercommunalités : la Communauté de Communes de la Dombes, la Communauté de Communes Val de Saône Centre, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ce contrat a mobilisé des engagements financiers de 16,5 M€ pour la Région et 16,5 M€ pour le Département de l'Ain sur une période de cinq ans. Il a permis de soutenir des projets d'investissements répondant aux attentes et besoins spécifiques des acteurs de ce territoire selon quatre axes :

- l'accompagnement des exploitations et filières piscicoles et agricoles,
- l'accompagnement des communes et intercommunalités dans la réalisation d'aménagements renforçant l'attractivité, les services de proximité et le développement économique local,
- la préservation du cadre de vie et de la biodiversité par une politique environnementale adaptée,
- le développement d'un tourisme adapté au contexte local

2.3. Le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), des dispositifs d'accompagnement se sont succédé depuis les années 1990. A l'échelle locale, le dernier programme lancé est le PAEC sur la période 2016-2022 traduit en Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) ayant pour objectif de « soutenir les pratiques des agriculteurs volontaires en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau ».

Environ 2000 ha ont bénéficié d'au moins une MAEC, la majorité pour l'aide à la réduction des produits phytosanitaires. Près de 90 exploitants se sont engagés. Ce dispositif a été animé en partenariat avec les syndicats de rivières et la Chambre d'Agriculture. Localement l'instruction de ces MAEC est réalisée par la DDT de l'Ain, et est financée par le FEADER et un financement volontaire de la part du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau.

2.4. Les Paiements pour Services Environnementaux

En 2020, la Communauté de Communes de la Dombes a répondu à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour le déploiement expérimental de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Cet outil a pour objectif de « soutenir les pratiques gestionnaires piscicoles et agricoles favorables à l'environnement avec un objectif global de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité ».

Jusqu'en décembre 2026, le dispositif sera mis en œuvre grâce aux financements de l'AERMC, avec pour objectif de pérenniser et restaurer les éléments paysagers favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau, et à la biodiversité locale, et soutenir les systèmes de production pour une transition agroécologique adaptée aux capacités du territoire.

La Communauté de Communes de la Dombes porte la procédure et l'anime avec les acteurs du territoire.



2.5. Les politiques départementales

Le Département structure son intervention en matière d'environnement par un Plan Nature, le prochain qui se déroulera sur la période 2022-2026 est actuellement en cours de rédaction. Sur la période 2016-2021, il s'est appliqué à gérer et labelliser certains sites, à valoriser le patrimoine naturel, à conforter la dimension économique des ressources naturelles par une gestion durable, et à appuyer la prise en compte des paysages et de la biodiversité par les acteurs locaux.

En parallèle du Plan Nature, le Département de l'Ain a développé des Livres Blancs qui sont particulièrement importants pour la Dombes. Le livre Blanc de la filière piscicole, mis en place localement par l'APPED est le plus structurant pour ce territoire. L'enjeu est le maintien des étangs et

de la biodiversité de la Dombes, en lien avec la valorisation et la commercialisation des produits au niveau local.

D'autres politiques du Département permettent aussi la mise en place d'actions sur la Dombes, comme le livre blanc de la filière Forêt-Bois, ou le Plan de Gestion d'enlèvement de la Jussie, espèce exotique envahissante qui est une menace importante pour les étangs de la Dombes.



2.6. Le programme européen Leader

Le programme européen Leader (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ce programme est destiné à soutenir des projets innovants en zones rurales.

4 domaines d'actions ont été définis : l'économie, l'environnement, l'agriculture et pisciculture, et le tourisme. Les porteurs de projets publics et privés répondant aux critères requis par les différentes actions pré-fléchées sont éligibles à ce programme.



3. La gouvernance du label RAMSAR

La Communauté de Communes de la Dombes sera porteuse du label Ramsar et le Département de l'Ain restera un acteur important de la démarche, notamment en matière de soutien et d'accompagnement.

Tout comme le périmètre, la gouvernance du label va s'intégrer à la démarche Natura 2000 en s'appuyant sur le comité de pilotage du site, Il semble que ce choix soit le plus cohérent, limitant ainsi les problématiques de périmètres, et la dispersion des échanges alors que les démarches sont très proches et complémentaires. Ceci favorisera la cohérence des interventions et la concentration des débats sur les questions environnementales. Le comité de pilotage du site Natura 2000, défini par arrêté préfectoral, comprend tous les acteurs du territoire, soit une centaine de membres :

- Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- Représentants des propriétaires et usagers
- Représentants d'associations de protection de la nature

- Organismes et représentants scientifiques
- Représentants des services de l'Etat et des établissements publics

Ces programmes se combinent avec ceux d'autres acteurs de la préservation des milieux humides, et en premier lieu, les syndicats de rivières. C'est pourquoi l'objectif est que cette gouvernance favorise le débat, la dynamique de projet et la coordination des actions de tous les acteurs concernés par la préservation des étangs de la Dombes.